

Subvention attribuée au Bureau des Étudiants de l'ENSIBS- Budget 2024

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 9-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration à la présidente en matière d'octroi de subvention à hauteur de 10 000€ maximum ;
Vu la délibération n°10-2024 du conseil de l'ENSIBS du 06/06/2024 accordant une subvention de 15000 € à l'association BDE ENSIBS pour l'année 2024*

Le Conseil de l'ENSIBS a attribué au BDE ENSIBS dont le siège social est à Lorient 56100 (SIRET : 53005457600018) une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € sur le budget 2024 pour aider financièrement à assurer le bon fonctionnement du BDE de l'école et des clubs rattachés au BDE et leur permettre l'organisation d'événements école.

C'est l'ENSIBS qui supporte la charge de la présente subvention.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le versement d'une subvention de 15 000€ au BDE de l'ENSIBS sur le budget de l'année 2024.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	25
Membres en exercice :	Pour :	25
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 26 novembre 2024

